



**Enseignement opérationnel de défense
Cycle «Préparation, programmation et budget »**

Synthèse de la conférence sur le thème de
« Le conseil des systèmes de forces (CSF) »
prononcée par le Contre Amiral Valin le vendredi 10 décembre 2004.

Fiche documentaire

1 - Conférence d'enseignement opérationnelle : « Le conseil des systèmes de forces (CSF) » par le Contre Amiral Valin, secrétaire général du secrétariat permanent du conseil des systèmes de forces.

2 - CSF.doc

3 - Capitaine de frégate Bruno Sciascia (France)

4 - 10 décembre 2004.

5 - Division D, groupe D6.

6 - Compte rendu de la conférence du cycle PPB sur le conseil des systèmes de forces.

7 - Le conférencier s'est efforcé de définir les structures et les outils instaurés depuis le mois de mars 2004 dans le cadre du nouveau Conseil des Systèmes de Forces (CSF).

8 - Mots clefs : *programmes d'armement, CSF, OCO, CESF, SP CSF.*

.



COLLEGE INTERARMEES
DE DEFENSE
CF (D6) Bruno Sciascia

CYCLE EG « PPB »

Synthèse de la conférence sur le thème de
« Le Conseil des Systèmes de Forces (CSF) »
prononcée par le Contre Amiral Valin le 10 décembre 2004.

Cette conférence s'est inscrite dans le cadre du module « Préparation, Planification et Budget (PPB) ». Elle visait à présenter aux stagiaires de la 12^{ème} promotion du CID le nouveau « Conseil des Systèmes de Forces (CSF) » mis en place en mars 2004 au sein de l'état-major des armées.

La création de cet outil avait été explicitement recommandée par le rapport Darrason (mission de proposition sur le déroulement des programmes d'armement) diligenté par le ministre de la Défense pour explorer les voies d'amélioration possibles de la gestion des programmes d'armement dans les armées.

Ce conseil, qui s'enracine complètement dans la chaîne organique des armées, vise à rationaliser en profondeur la stratégie des moyens du ministère qui constitue la quatrième dimension de la stratégie militaire. Cette dimension revêt une extrême sensibilité politique car les industries d'armement représentent un très large volet de l'activité économique nationale dans un contexte où l'Etat se doit de justifier au mieux de l'emploi des ressources budgétaires.

Le CSF, qui peut se définir comme une véritable structure d'aide à la décision, répond au principe fondamental de collégialité au sein du ministère, gage d'efficacité entre les différents acteurs du processus des capacités et des programmes.

Un environnement en pleine mutation

Le processus capacitaire du ministère de la Défense se développe dans un environnement complexe et mouvant qui peut se décliner suivant trois niveaux :

- international : aux niveaux de l'OTAN et de l'UE dont les points saillants sont la nécessaire interopérabilité des matériels et le développement de l'Europe de la Défense ;
- national : avec les enjeux de la LOLF et des restructurations des industries de Défense ;
- ministériel : dans le respect des contraintes financières du ministère, l'atteinte du modèle d'armée 2015 et les objectifs de l'actuelle Loi de Programmation Militaire (LPM).

Les attributions du CSF

Le CSF se présente comme une structure permanente d'aide à la décision au profit du CEMA ou du MINDEF. A ce titre, il constitue un outil de pilotage à part entière chargé des aspects capacitaires, budgétaires et calendaires liés aux programmes d'armement. Dans ses prérogatives, le CSF s'appuie sur une logique capacitaire globale en s'assurant de la cohérence complète des programmes exigée par les niveaux interarmées et interalliés. La

nécessaire collégialité entre l'EMA, la Direction Générale de l'Armement (DGA) et le Secrétariat Général pour l'Administration (SGA) y est scrupuleusement entretenue pour entretenir l'efficacité du processus.

Les structures

Les structures du processus de réalisation des programmes d'armement s'inscrivent dans les domaines décisionnel et collégial. Elles reposent sur trois organismes distincts.

Le Conseil des Systèmes de Forces (CSF) :

Son rôle est de préparer, au profit du CEMA, des propositions de décision pour qu'il puisse à son tour formuler des propositions d'arbitrage au MINDEF. Y sont membres de droit des représentants de la DGA, du SGA, des chefs d'état-major d'armée (CEMMs), de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), du Major Général de l'EMA (CGEMA) et du Contrôle Général des Armées (CGA). Les délibérations du CSF relèvent du plus haut niveau de classification des informations.

Le Collège Exécutif des Systèmes de Forces (CESF) :

Placé sous les ordres du sous-chef plans de l'EMA (SCEM/PLANS/EMA), le CESF est chargé d'élaborer les éléments d'orientation et de classer les options de décision au profit du CSF. Il est animé par un large collège d'acteurs du ministère parmi lesquels figurent en particulier la Direction des Systèmes d'Armes (DSA), le Secrétariat Général des Officiers de Cohérence Opérationnelle (SG/OCO) et la Direction des Affaires Financières (DAF).

Le Secrétariat Permanent du CSF (SP CSF) :

C'est le moteur des deux organismes précédents dont il est chargé d'organiser le travail quotidien et d'instruire les dossiers en cours. Il entretient un réseau de correspondants institutionnels et anime en tant que de besoin des groupes de travail ad hoc. Il est composé d'un secrétaire général, de membres des quatre états-majors d'armée ainsi que du SGA et de la DGA.

Les outils du CSF

Pour conduire efficacement ses tâches de veille et d'alerte dans la plus grande transparence, le SP CSF dispose d'une batterie d'outils spécifiques à l'exercice de son travail. Il s'agit tout d'abord des fiches programmes qui décrivent dans le détail tous les aspects technico-opérationnels ainsi que fonctionnels des matériels. Il s'agit ensuite d'un tableau de bord dans lequel se trouvent les indicateurs de résultat des OCO et l'indicateur de veille et d'alerte du SP CSF. C'est ce dernier élément, bâti à partir d'une symbolique, d'un code de couleurs particulier et décliné suivant la performance, le coût et les délais, qui permet au secrétariat permanent d'identifier au plus tôt « les points durs » d'un programme.

Conclusion

En décidant de la création du CSF, le ministère de la Défense s'est doté d'une structure collégiale très réactive qui permet de dépasser progressivement l'adhérence culturelle de chaque armée. L'harmonisation prochaine des fiches programmes entre armées en est un signe tangible. Ce nouveau cadre de travail permet de fédérer les référentiels traditionnels des OCO avec les contraintes induites par la mise en place de la LOLF à travers une nouvelle politique de management du risque.

Le processus mis en place permet dorénavant d'instaurer une véritable stratégie des moyens particulièrement bien gérée. Elle prépare une modification à venir des prérogatives du CEMA dans le domaine des programmes d'armement.